

nouveau pouvoir

Publié par la Fédération Nationale des Enseignants Québécois
1601 rue Delorimier, Mtl, H2X 4M5

Vol 10 no 1

Octobre 1980

À VENIR

6 octobre:
Réunion d'équipe, c'est-à-dire rencontre des salariés et des élus de la Fédération afin de discuter de l'ensemble des services de la Fédération.

14, 15, 16 octobre:
Conseil confédéral.

17 octobre:
Session sectorielle pour les institutions privées.

17, 18 octobre:
Bureau fédéral de la FNEQ.

20, 21 octobre:
Session d'application sur la convention des CEGEP.

14, 15, 16 novembre:
Conseil fédéral de la FNEQ à Québec.

29 et 30 novembre:
Congrès de la CSN (ajournement) à Québec.

ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Les 25, 26, 27 et 28 septembre dernier avait lieu à Montréal, le Conseil fédéral de la FNEQ.

Quelque 180 délégués ont assisté à ce Conseil, un des plus gros que la Fédération ait connu.

Plusieurs questions ont été abordées au cours de ces quatre jours de discussions et de débats, notamment le rapport de l'exécutif sortant, le rapport sur les services à la fédération, les états financiers et le budget de la FNEQ. Certaines discussions ont été entamées mais devront être réabordées à un autre Conseil. C'est le cas du nouveau régime pédagogique au collégial et du bilan de la dernière ronde de négociations du secteur public.

Par ailleurs, des élections ont eu lieu à l'ensemble des postes de l'exécutif et du Bureau fédéral:

— à l'exécutif de la FNEQ ont été réélus sans opposition:
Francine Lalonde à la présidence
Shirley Roy, à la vice-présidence
Pierre Léonard, au secrétariat-général

— la majorité des postes du Bureau fédéral ont été comblés et l'on retrouve:

— pour représenter les CEGEP de la région de Montréal: Hélène Boileau, (du Cegep Édouard-Montpetit), Paul Jones (John Abbot) et Louise Gour (Saint-Laurent).

— pour représenter les Universités de la région de Montréal: Pierre Pichet (du SPUQ) et Denise Beaudoin (du SCCUQ).

— pour représenter les CEGEP de la région de Québec: Michel Leclerc (de F.X. Garneau), Louise Bergeron (de Lévis-Lauzon).

— pour représenter les institutions privées de la région de Québec: Denis Choinière (du Petit Séminaire) et Léo-Pierre Girard (du séminaire de Chicoutimi).

— pour représenter les CEGEP du Saguenay/Lac St-Jean: Léon Côté (de Jonquière).

— pour représenter les CEGEP de la Côte-Nord: Pierre Bélanger (du campus Mingan).

— pour représenter les CEGEP de la région du Bas du fleuve et de la Gaspésie: Ginette Larochelle (du Cegep de Gaspé).

— pour représenter les CEGEP de la région des Laurentides: Flavie Archard (de Montmorency).

— pour représenter les CEGEP de la Mauricie: Gilles Lécueras (de Trois-Rivières).

Certains autres postes au Bureau fédéral sont actuellement vacants. Il s'agit notamment des deux postes pour représenter les institutions privées de la région de Montréal, d'un poste pour représenter les CEGEP de la région de Montréal, d'un poste pour représenter les universités du Bas du fleuve, et d'un poste pour représenter les non-regrupés (Teccart, Aviron, écoles de conduite, etc.). Ces postes devront être comblés au cours du prochain Conseil fédéral prévu pour la mi-novembre.



FRANCINE LALONDE



SHIRLEY ROY



PIERRE LÉONARD

Mot de l'exécutif...

L'année qui s'achève a été pour tous une année syndicalement très chargée. L'année qui vient, avec l'ensemble des réformes au niveau du régime pédagogique et de l'enseignement professionnel, promet d'être tout aussi mouvementée. Le Conseil fédéral qui vient d'avoir lieu a tenté de faire un bilan de l'année écoulée et a aussi formulé un certain nombre de recommandations pour planifier et organiser les interventions de la FNEQ au cours de l'année qui vient.

Quand nous avons, en mars '79, remplacé l'exécutif démissionnaire, nous savions que la tâche qui nous attendait était ardue. Mais soyons francs, nous ne pensions pas que ce le serait autant. Ni les nuits de veilles, ni les fins de semaine de travail ne sont en cause...

En dépit des luttes qu'elle a menées et de la force qu'elle a su manifester, la FNEQ vit depuis plusieurs années des moments très difficiles. Depuis '76, les exécutifs de la Fédération se sont succédés rapidement: deux présidents ont démissionné avant terme sans pour autant diminuer les tensions.

Ce malaise, quel est-il? C'est la difficulté sans cesse croissante de se parler, de s'écouter, de faire des débats animés mais sérieux, de dégager des positions qui, sans faire consensus, rallient une large majorité. Certains syndicats sont profondément divisés, d'autres sont désertés. Les tensions vécues au niveau local, et qui se sont manifestées au cours de la dernière négociation, sont décuplées au niveau de la Fédération.

Mais à quoi cela tient-il? Plusieurs facteurs sont certainement en cause. Le rapport de l'exécutif de la FNEQ soumis au dernier Conseil fédéral tente de soulever ces questions. Il devra faire l'objet de débats larges et de réflexions sérieuses au cours de la prochaine année si nous voulons retrouver notre unité et notre force pour les tâches importantes qui nous attendent.

La Commission d'étude sur la formation des adultes est sur pied

La Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes a été créée le 23 janvier '80 par décret du Conseil des ministres du Gouvernement du Québec. Elle a été placée sous la responsabilité d'un comité interministériel composé de **Pierre Marois**, ministre d'État au Développement social, de **Pierre-Marc Johnson**, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre et de **Jacques-Yvan Morin**, ministre de l'Éducation et présidé par **Camille Laurin**, ministre d'État au Développement culturel.

«Le Gouvernement vise donc deux objectifs d'ensemble. D'une part, revenir à l'essentiel en éducation; d'autre part, imprimer un nouvel essor à l'éducation permanente». C'est en ces termes que le Gouvernement du Québec avait défini le cadre de la démarche sur l'enseignement aux adultes dans son document sur la politique québécoise du développement culturel (vol. 2, p. 448). De façon plus précise, on pourrait définir le mandat de la commission Jean (du nom de sa présidente, Mme Michèle Jean) comme suit:

Élaborer dans une perspective d'éducation permanente, une politique d'éducation aux adultes couvrant deux grands volets — celui de la formation professionnelle requise pour répondre aux besoins de la main-d'oeuvre et celui de la formation socio-culturelle répondant aux «appétits de connaître» et aux besoins du développement personnel des Québécoises et des Québécois.

Ainsi donc, la commission fera porter ses recherches sur les questions relatives:

- À la formation professionnelle de tous les niveaux d'enseignement;
- au recyclage et au perfectionnement professionnels des travailleurs;
- au partage des responsabilités entre les différents ministères et les institutions impliquées;
- à l'éducation culturelle des adultes;
- à l'éducation des adultes et au bien-être collectif des adultes.

La FNEQ et la CSN ont été, en juin dernier, invitées à participer à la consultation qui se déroulera au cours de la première session. Les modalités quant à la participation des différents groupes à cette consultation, sont de deux ordres:

La soumission d'un mémoire avant le 31 décembre, ou encore, la participation à des rencontres régionales.

Les instances de la Fédération et celles de la Centrale auront très bientôt à se prononcer sur les modalités qu'elles privilégieront.

Le contenu des interventions qui seront soumises à la commission Jean feront l'objet d'un débat important au cours de l'automne.

Action politique...

L'enseignement professionnel: à repenser

Lors de la parution du Livre blanc sur l'enseignement collégial en octobre 1978, le ministre de l'Éducation Jacques-Yvan Morin annonçait, entre autres mesures, un énoncé de politique sur l'enseignement professionnel. L'intention n'était pas nouvelle mais elle était, cette fois, réaffirmée avec force.

Quelques mois plus tard, l'adoption des lois 24 et 25 venait renforcer cette intention du Ministère puisqu'on y prévoyait la création d'une commission de l'enseignement professionnel chargée de la mise en place et de l'application de la réforme envisagée.

Puis en mars '80, le MEQ publie son document sur la formation professionnelle accompagné d'une lettre invitant les organismes, dont bien sûr la FNEQ, à soumettre un mémoire dans un délai... de 15 jours.

À la suite d'une demande logée conjointement par les trois centrales et par l'ICEA (Institut canadien d'éducation des adultes) ce délai fut étendu et la FNEQ a pu remettre son mémoire à temps.

Le texte du mémoire est d'ailleurs disponible

dans un Nouveau Pouvoir qui vient d'être expédié dans chacun des syndicats locaux.

L'automne s'annonce très actif en débats pédagogiques. Tout d'abord, la question de la formation professionnelle doit faire l'objet de débats larges et de positions consensuelles. Un mémoire consolidé doit être rédigé à la lumière de ces débats et ainsi constituer la base de l'intervention de la FNEQ au colloque prévu à cette fin au cours de l'automne.

De plus, le ministère de l'Éducation vient de faire paraître son document sur le nouveau régime pédagogique et le soumet à la consultation pendant cette même période. Dans ce dossier, beaucoup de questions sont posées et nous devons trouver des réponses pour le début novembre.

Finalement, le dossier de l'éducation aux adultes (Commission Jean) dont l'échéancier s'étend jusqu'à la fin décembre, grugera une partie de nos énergies.

Le calendrier des activités a dû être réaménagé. Un premier Conseil fédéral a été tenu à la fin du mois de septembre (celui initialement prévu en juin) et un deuxième le sera à la mi-novembre.

L'ensemble de ces dossiers devront être discutés.

Dans les CEGEP: UN "NOUVEAU" REGIME PEDAGOGIQUE

Annoncé depuis déjà belle lurette, c'est à la mi-juin, que le nouveau régime pédagogique des CEGEP nous est parvenu. En effet, le ministre de l'Éducation Monsieur Jacques-Yvan Morin, a fait parvenir aux différents organismes, le document de consultation qui sera soumis aux débats sur une période s'étendant jusqu'au 31 octobre 1980. Le ministère de l'Éducation, après avoir pris avis auprès du Conseil des collèges, entend procéder à l'acceptation du nouveau régime pédagogique au printemps 1981, afin qu'il puisse s'appliquer progressivement, à compter de septembre 1981, dans les collèges du Québec.

Le Gouvernement du Québec veut s'assurer un

«renouveau pédagogique» dans les CEGEP et c'est dans cet esprit, dit-il, qu'il a entrepris une «démarche qui vise essentiellement trois priorités:

- le respect des droits des étudiants,
- le renforcement des responsabilités locales,
- l'accueil à la collectivité».

Il nous propose donc un règlement des études collégiales dont «le but est d'affirmer ces priorités et d'assurer un enseignement de qualité».

Le projet de règlement comprend les règles qui régiront l'organisation des études. Il se veut un cadre général de fonctionnement dont les principaux éléments

sont l'admission, le programme, l'évaluation, la certification. Il reprend plusieurs éléments du régime pédagogique actuel, les modifie et en ajoute un certain nombre de nouveaux.

À la Fédération, nous avons élaboré un document qui analyse, critique, questionne ce projet de régime pédagogique. Ce document qui a été soumis au Bureau Fédéral de la FNEQ au tout début de septembre doit actuellement vous être parvenu sous forme de **Nouveau Pouvoir**. Une période de deux mois s'écoulera avant que le Conseil fédéral de la FNEQ ne se prononce sur ce sujet. Cette période sera consacrée à la consultation des départements et des assemblées générales locales.

Le régime pédagogique dans les CEGEP n'est pas qu'un cadre administratif. Il touche et influence les conditions et la façon dont se fera l'enseignement collégial. Il pose des questions fondamentales à notre métier d'enseignants. Nous devons être en mesure d'en débattre largement et de trouver des réponses qui nous assureront les meilleures conditions à l'exercice de notre enseignement.

De plus, nous devons nous assurer que l'étudiant bénéficiera des conditions d'apprentissage les plus favorables.

Ce sont les préoccupations majeures que nous devons avoir tout au long de notre démarche collective.

...un automne chargé

Les négociations...

CEGEP: NOUVELLES BRÈVES

Le comité technique sur la tâche est à l'oeuvre depuis le mois de mai 1980. Nos représentants sont Gaétan Trépanier du CEGEP de Shawinigan (membre du comité de négociation) et Jacques Bazinet du CEGEP de la Côte Nord (membre du comité de négociation).

La première tâche du comité a été de répartir quarante (40) professeurs que la nouvelle convention ajoute pour la coordination des stages et des ateliers. Cette distribution a été faite en juin et les priorités du comité sont maintenant de répartir les professeurs additionnels pour les enseignements exclus. Par la suite, le comité devra étudier l'influence des modifications au régime pédagogique et des nouveaux programmes sur la tâche des professeurs. Le comité s'attaquera ensuite au dossier des contraintes physiques et à celui des clientèles à l'éducation aux adultes. Le comité continuera d'étudier l'évolution des paramètres de la tâche et fera le recensement de l'occupation des professeurs mis en disponibilité et non relocalisés.

Toujours concernant la tâche, mentionnons que la garantie, à l'effet que la charge standard des professeurs (le C) ne dépasse pas la valeur 39, a donné cette année, pour l'ensemble du réseau collégial, 111 nouveaux professeurs.

À propos de l'éducation aux adultes et de la lettre d'entente #5, le comité s'est mis en branle au mois d'août. Un questionnaire et un procédurier ont été préparés afin que les collègues et les syndicats puissent transmettre les dossiers des professeurs au comité. Ce dernier étudiera l'information reçue et appliquera la lettre d'entente #5, c'est-à-dire l'octroi d'un poste de professeur à temps complet à ceux qui répondent aux critères prévus dans cette lettre d'entente. Si le comité n'a pas démarré plus tôt, c'est que la partie patronale a voulu modifier la lettre d'entente, pour plafonner le nombre de postes possibles à 35; même si le comité a commencé ses travaux, il n'est pas impossible que la partie patronale revienne à la charge, si le nombre de postes trouvés dépasse largement les 35 postes.

Dans les institutions privées: TOUS N'ONT PAS TERMINÉ

Les six syndicats qui avaient décidé de faire un cartel volontaire pour négocier à une seule table, par la voix d'un seul comité de négociation, dans l'enseignement privé, n'ont pas tous terminé leurs travaux relatifs au renouvellement de la convention collective. Nous ne pouvons donc pas procéder maintenant à un bilan des négociations.

Même si les syndicats n'ont pas pu terminer ensemble la négociation, il est clair que, dans presque tous les cas, le regroupement fut très profitable à la négociation.

Actuellement, Cap-Rouge, St-Georges et St-Hyacinthe ont complètement terminé les négociations, dans le cas de Chicoutimi, quelques points techniques restent à régler. Pour Lévis et le Petit Séminaire de Québec, des questions importantes restent sur la table; la tâche par exemple.

Il est important de rappeler que toute une gamme de moyens de pression furent exercés pour appuyer la négociation et que c'est principalement sur la sécurité d'emploi que le blocage s'est opéré le plus durement. À ce chapitre, la partie patronale entretient une ouverture que les syndicats devront étudier.

En ce qui concerne la dernière

partie des négociations, celle qui s'est faite localement, les rapports avec les parties patronales n'ont pas tous été semblables. À Cap-Rouge, les négociations n'ont duré que quelques jours. C'est la position patronale qui fut acceptée. À Lévis, le syndicat avait décidé de prendre le temps nécessaire pour réexaminer sa situation et de poursuivre à l'automne '80, si nécessaire. C'est ce qu'il fait. À St-Hyacinthe, les travaux ont été terminés pour juin '80 avec des gains significatifs. À Chicoutimi, il ne reste que quelques questions techniques à résoudre, nous connaissons mieux ses résultats dans quelques temps. C'est à St-Georges de Beauce que la négociation s'est développée le plus en avril, mai et juin '80.

St-Georges de Beauce:

À St-Georges de Beauce, le syndicat a décidé de poursuivre la négociation sur la base du texte provincial et de maintenir ses objectifs relativement à la charge de travail, à la sécurité d'emploi et à l'amélioration générale du texte de la convention collective.

La convention collective est de beaucoup améliorée, le comité de négociation, supporté par l'assemblée générale, suit de très près le texte syndical.

Sur la tâche, la partie patronale refuse tout changement. Le syndicat décide de la grève par un vote très fort. Après une semaine, pour des raisons qui seront examinées dans le bilan, le syndicat décide de faire un règlement d'ensemble sans changement à propos des volumes sur la charge de travail (nombre de périodes et nombre d'étudiants par groupe). Le syndicat est rentré très uni.

Travaux à venir:

Collectivement, les six syndicats doivent donc examiner l'ouverture à propos de la sécurité d'emploi, ils doivent dresser le bilan de leur expérience.

Dans ce même secteur, pour l'année en cours, dix autres syndicats viennent en négociation. Il faut discuter avec eux comment ils se situent pour leur négociation en rapport avec l'expérience très enrichissante des autres.

Il n'y a aucun doute que le cartel volontaire et leurs actions collectives ont appris énormément aux assemblées générales; tant sur les informations techniques liées à la convention que sur la ressemblance fondamentale de leurs rapports avec leurs employeurs et leurs conditions objectives de travail. Ce sont là des connaissances qui permettent le développement d'une solidarité accrue.

LES UNIVERSITÉS

Chez les profs

Depuis déjà quelques mois les négociations aux universités du Québec à Montréal et Rimouski (SPUQ — SPUQAR — UQAR) sont terminées. Commencées dès l'été '79 elles se sont poursuivies parallèlement aux négociations du front commun, pour se conclure, fin printemps '80.

Les salaires, les congés parentaux, les régimes de retraite et d'assurances et en partie la tâche, furent négociés en concertation avec les syndicats des professeurs des autres constituantes de l'Université du Québec affiliées à la CEQ (Chicoutimi — Hull — Rouyn — INRS). Au soutien de leurs revendications, des moyens de pression:

- boycottage de session d'été
- grèves
- manifestations

furent appliqués à Rimouski et à Montréal.

Les résultats sont en général satisfaisants; aucun recul sur les tâches, les salaires et les congés parentaux semblables au front commun, amélioration de la représentation au sein des comités des régimes d'assurances collectives et prolongation possible du contrat après l'âge obligatoire de la retraite (65 ans). De plus, quelques améliorations locales (permanence, évaluation, promotions et autres).

Cet automne, les mêmes syndicats de professeurs (CEQ — CSN) se réunissent au sein du CLIUQ (Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec), afin d'étudier des dossiers:

- Livre vert et blanc sur la recherche scientifique

- Rapport de la Commission d'étude sur les universités.

Ils songent, de plus, à intégrer au CLIUQ, les autres syndicats du réseau UQ, pour élargir la réflexion sur les questions qui touchent l'université.

Chez les chargés de cours

- Du côté des chargés de cours à l'UQAM (SCCUQ), le décret est expiré depuis le 5 août 1980. L'application de ce décret aura occasionné au Syndicat, une foule de problèmes et c'est pourquoi, lors de la négociation de la convention collective cet automne, le Syndicat tentera d'améliorer cette conven-

tion sous plusieurs aspects.

- Quant aux chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCUM), leur demande d'accréditation déposée en décembre '78 fut endossée par le Commissaire du travail, mais est actuellement contestée par l'Université devant le Tribunal du travail. Dans l'attente de la décision du Tribunal, ils préparent le projet de convention, travaillent au maintien syndical et mènent une bataille constante concernant leurs maigres conditions de travail.

...et leurs suites

LES NOUVEAUX SYNDICATS À LA FNEQ

Au cours des derniers mois, plusieurs nouveaux syndicats ont été accrédités ou sont en voie de l'être. En provenance des universités, des institutions privées ou de façon plus générale de secteurs jusqu'ici fort peu touchés par la syndicalisation (écoles de conduite, enseignement professionnel privé) une activité les unira tous au cours de l'année qui vient: la négociation de leur première convention collective!

ÉCOLE NOTRE-DAME DE LOURDES

En mai dernier, la FNEQ a déposé au Ministère du travail, une demande d'accréditation pour un nouveau syndicat. Il s'agit d'une école privée, du niveau secondaire, située à Longueuil, l'École Notre-Dame de Lourdes.

La corporation privée, propriétaire de l'école, conteste la demande en accréditation.

Un commissaire enquêteur devra trancher la question à la fin du mois d'octobre.

En attendant, nous sommes occupés à la préparation de leur premier projet de convention collective.

TECCART

Suite à une organisation effectuée au printemps dernier, le Syndicat des employés de l'Institut Teccart inc. (CSN) a obtenu son accréditation le 18 juillet dernier et a immédiatement demandé son affiliation à la CSN. Regroupant principalement des professeurs et des techniciens enseignant l'électronique au niveau collégial, ce Syndicat en est actuellement à élaborer son premier projet de convention collective.

SYNDICAT DES CHARGES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Commissaire-enquêteur ayant fait suite à la demande d'accréditation que nous avons déposée, l'Université de Montréal en a immédiatement appelé de cette décision. Le tout a été débattu devant un juge du travail, dont nous attendons toujours la décision. Entretemps, l'Université de Montréal en a profité pour modifier les conditions de travail et ne pas réengager trois des membres de l'exécutif dont le président!

SYNDICAT DES CHARGES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Une requête a été déposée au printemps dernier; là aussi, l'administration s'est objectée et le commissaire du travail doit entendre les parties à la fin de septembre.

SYNDICAT DES MONITEURS EN CONDUITE AUTOMOBILE

Ce nouveau syndicat accrédité depuis juillet 1979, rencontre toutes les difficultés imaginables que peut rencontrer un nouveau syndicat que le patron ne veut absolument pas voir s'installer dans sa boîte: congédiement pour activités syndicales, tentatives pour marauder à l'aide d'un syndicat de boutique, tentatives pour faire démissionner des membres en leur promettant la concession de nouvelles franchises, non-prélèvement des cotisations syndicales, lenteurs indues pour déposer les propositions patronales (qui ne respectent même pas les conditions minimales de travail prévues à la LOI).

Certaines des sections de ce Syndicat (celles regroupant les écoles de conduite Lauzon ont déclenché une grève de 3 semaines durant l'été et ont dû y mettre fin suite à une nouvelle procédure de contestation de leur accréditation.

Les écoles de conduite Lauzon:

LA BATAILLE JURIDIQUE CONTINUE!

Le 18 août dernier, les quelque trente moniteurs et instructeurs des écoles de conduite Lauzon, membres du Syndicat des Moniteurs en conduite automobile (CSN) — syndicat affilié à la FNEQ mettaient fin à leur grève légale déclenchée trois semaines plus tôt après avoir réussi à obtenir de l'employeur des garanties écrites sur la façon dont s'effectuerait le retour au travail.

Les travailleurs de Lauzon sont entrés au travail sans convention collective, leur employeur ayant

réussi une fois de plus à gagner du temps à repousser les délais...

PETITE HISTOIRE QUI EN DIT LONG

Ce qui s'est passé dans ce syndicat fondé depuis bientôt deux ans tient de la loufoquerie juridique poussée à l'extrême.

Ce qui s'est passé dans ce syndicat, c'est qu'un employeur (1) l'École de conduite Lauzon agissant en étroite collaboration avec le tristement célèbre Lucien Tremblay (anciennement de la FCAI qui opère aujourd'hui sous le couvert d'un Bureau de Service Syn-

dical) a systématiquement et sans relâche tiré et étiré toutes les ficelles juridiques et, il faut aussi le dire, toutes les opportunités accordées aux patrons par le Code du travail pour tenter de briser un syndicat.

Fondé le 9 octobre 1978, ce n'est que le 4 juillet 1979 que le Syndicat obtenait son accréditation à la suite d'un vote des membres en faveur de la CSN.

Quelques semaines plus tard, le syndicat CSN déposait son projet de convention collective et se disait prêt à entamer les négociations.

Mais le syndicat de boutique ne désarme pas et dépose le 27 juillet une première requête en révision et suspension de négociation. Cette requête sera rejetée le 14 novembre 1979. Le 5 décembre Lucien Tremblay dépose une seconde requête en révision et suspension de négociations alléguant des irrégularités commises lors du vote de juillet. L'audition est convoquée pour le 12 mars, mais la Fraternité de Lucien Tremblay demande une remise laquelle leur sera refusée. Le 26 mars le Commissaire du travail rejette les requêtes de la Fraternité. Mais le 3 août la Fraternité va en appel de ces décisions et en mai, le Tribunal accepte l'appel du syndicat de boutique.

Durant ce temps, inutile de préciser que la partie patronale s'est réfugiée derrière cet imbroglio juridique pour refuser de négocier avec le syndicat CSN.

La manoeuvre était claire, il fallait

gagner du temps jusqu'à ce que... le syndicat CSN redevienne maraudable, ce qui fut fait!

Le 23 juillet '80, le jour même où les membres du syndicat CSN exaspérés des lenteurs et de la mauvaise foi patronale décidaient de déclencher la grève — l'employeur et la Fraternité de Lucien Tremblay signifient des démissions de membres au Syndicat CSN et demandent une requête en révision d'accréditation et en suspension de négociation. Une première audition là-dessus a eu lieu le 8 août '80 mais fut ajournée au 22 septembre les avocats de la partie patronale et de la Fraternité n'étant pas prêts à faire leur preuve.

Le 22 septembre, lorsque les représentants du syndicat accompagnés de plusieurs membres du syndicat, se sont présentés pour entendre la «fameuse» preuve qu'avait à faire la partie patronale, ce fut pour se faire dire qu'il n'y avait aucune preuve... La partie patronale aura réussi encore une fois à gagner du temps. En attendant la sentence du Commissaire du Travail, le syndicat se trouve toujours dans l'impossibilité de négocier.

Il y aura deux ans en octobre que les travailleurs de chez Lauzon ont décidé de se regrouper et de s'unir en syndicat pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Jusqu'ici les largesses du Code du travail à l'égard des employeurs n'ont été rien d'autre qu'un frein à leur volonté de syndicalisation.



Les moniteurs de chez Lauzon dans une manifestation l'été dernier.

1 Incidemment, un des actuels propriétaires de Lauzon, J.B. Handfield, est en fait l'ex-propriétaire de Rod Service — "les gars de Lapalme"...